



INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE
DU BASSIN DE L'ORNE
La gestion concertée de l'eau

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orne amont

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) Fiches actions



Adopté par la CLE du
15 octobre 2015

VU

Pour être annexé à mon arrêté en
date de ce jour,
Alençon, le : 27 NOV. 2015

Le Préfet,

Isabelle DAVID

Schéma d'Aménagement et
de Gestion des Eaux (SAGE)
Orne amont

**Plan d'Aménagement
et de Gestion Durable
(PAGD)
Fiches actions**

SOMMAIRE

I.	Qualité physico-chimique des ressources	6
I.1.	Nitrates.....	6
I.2.	Nitrites.....	13
I.3.	Phosphore	16
I.4.	Produits phytosanitaires	24
II.	Sécurisation de l'alimentation en eau potable.....	30
III.	Milieux aquatiques.....	32
IV.	Zones humides.....	38
V.	Gestion quantitative.....	44
V.1.	Gestion des étiages	44
V.2.	Lutte contre les inondations	47
VI.	Organisation de la maîtrise d'ouvrage.....	49

I. QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES RESSOURCES

I.1. NITRATES

<u>Enjeu</u>	Qualité physico-chimique des ressources / Nitrates			
<u>Objectif</u>	<i>Mieux connaître la qualité des eaux souterraines</i>			
<u>Orientation</u>	<i>2 - Améliorer le suivi de la qualité des eaux souterraines pour le paramètre nitrates</i>			
<u>Disposition</u>	2	Mettre en place des points de suivi complémentaire de la qualité de la masse d'eau souterraine du socle du bassin versant de la Seulles et de l'Orne	Règle associée	-

DESCRIPTION

- Mettre en place un suivi complémentaire de la qualité de la masse d'eau souterraine 3502 « Socle du bassin versant de la Seulles et de l'Orne » dans sa partie incluse dans le territoire du SAGE Orne amont.
- Proposer a minima 3 points de mesures complémentaires d'ici 2016 en cohérence avec les réseaux existants.
- Recommandation : chaque point de suivi doit faire l'objet d'au minimum quatre mesures annuelles.
- Identifier les maîtrises d'ouvrage susceptibles de prendre en charge le suivi de ces stations de mesure.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Structure porteuse du SAGE, porteurs de programmes contractuels, Agence de l'eau, Conseil Général, SDE, communes, EPCI										
Partenaires techniques potentiels	Agence de l'eau, Conseil Général, SDE										
Localisation	Masse d'eau souterraine 3502 « Socle du bassin versant de la Seulles et de l'Orne » dans sa partie incluse dans le territoire du SAGE Orne amont (voir localisation sur la carte présentée ci-après)										
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
	◀	▶									
Coût estimé	61 000 € sur 10 ans (3 stations, 4 mesures/an, coût par mesure (prélèvement + analyse) : 600 € (nitrates ET pesticides))										
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général										
Indicateurs de suivi	→ Nombre de stations de suivi mises en place → Réalisation des bilans annuels de la qualité des ressources										

CARTE DE LOCALISATION

SAGE Orne Amont

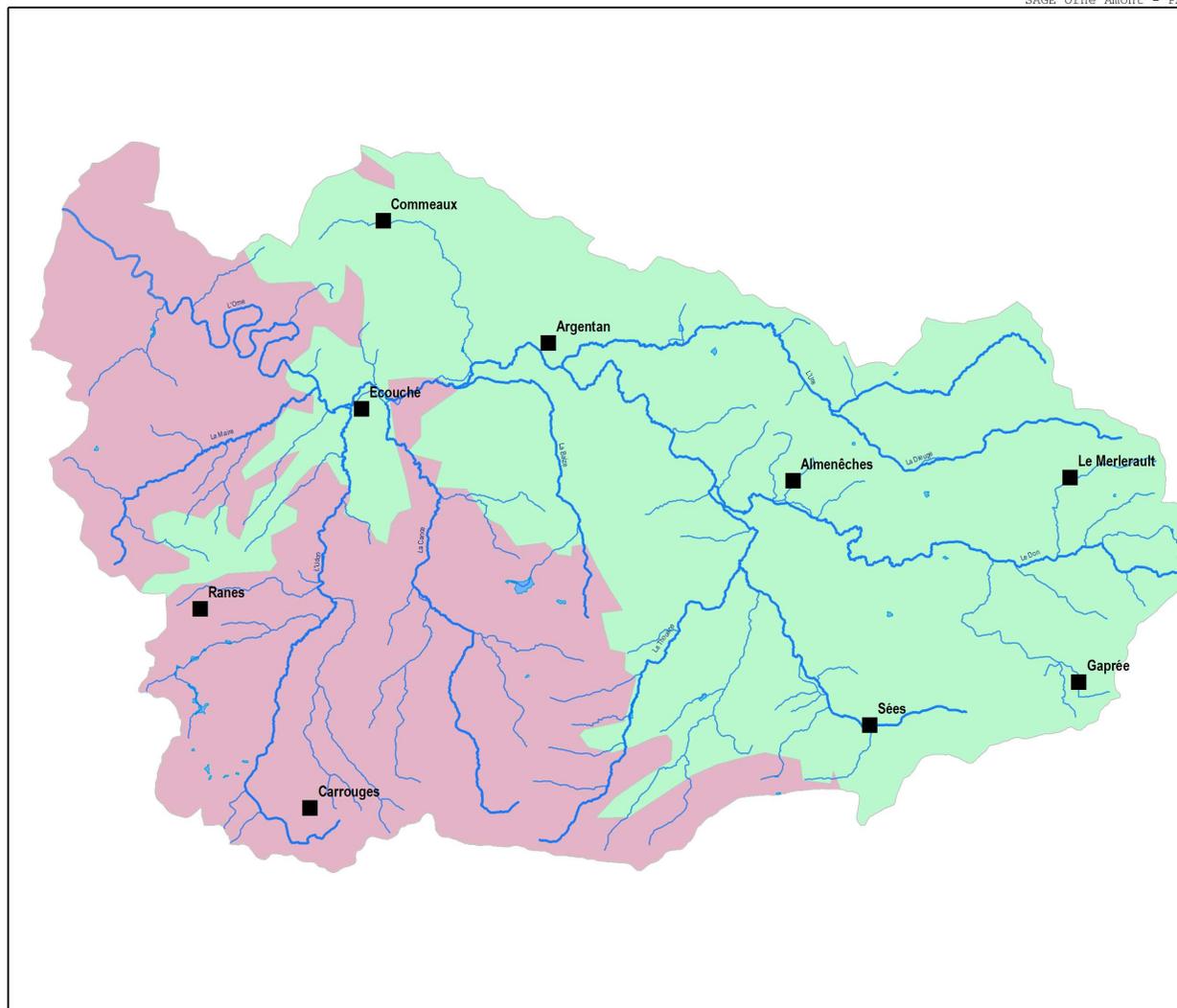
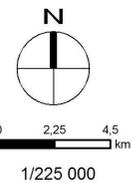
Masses d'eau souterraines

- Cours d'eau
- Surfaces d'eau

Masses d'eau souterraine

- Bathonien-bajocien de la plaine de Caen et du Bessin (HR 3308)
- Socle du bassin versant de la Seulles et de l'Orne (HR 3502)

Sources, références :
BD Carto, BD Carthage



SCE/2013

MIR_12177_Masses d'eau souterraines.mxd_juillet2013

Enjeu	Qualité physico-chimique des ressources / Nitrates			
Objectif	<i>Contribuer au bon état des nappes d'eau souterraine (du Bathonien-Bajocien et de la nappe du Socle du bassin versant de la Seulles et de l'Orne le cas échéant)</i>			
Orientation	3 - Optimiser les pratiques agricoles			
Disposition	6	Encadrer et limiter le drainage	Règle associée	1

DESCRIPTION

- Inciter les exploitants agricoles, dans le cas de créations, de restructurations ou de rénovations de réseaux de drainage agricoles, à étudier la faisabilité de la suppression des rejets directs d'eaux de drainage en cours d'eau ou en nappe, en aménageant des dispositifs tampons et/ou épuratoires permettant un certain abattement de la pollution de type prairie inondable, bassin enherbé, mare végétalisée...

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Exploitants agricoles									
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'agriculture, GAB									
Localisation	Bassins d'alimentation des captages prioritaires identifiés dans le SDAGE (secteurs A localisés sur la carte ci-après), le secteur à forte pression agricole (secteur B localisé sur la carte ci-après, ainsi que le secteur C si la qualité de la nappe du Socle du bassin versant de la Seulles et de l'Orne est dégradée)									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	Non chiffré (mesure liée au SDAGE et manque de données sur les dispositifs de drainage potentiellement concernés)									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général									
Indicateurs de suivi	➔ Evolution de la qualité en nitrates des eaux superficielles et souterraines au regard du percentile 90									

CARTE DE LOCALISATION

SAGE Orne Amont

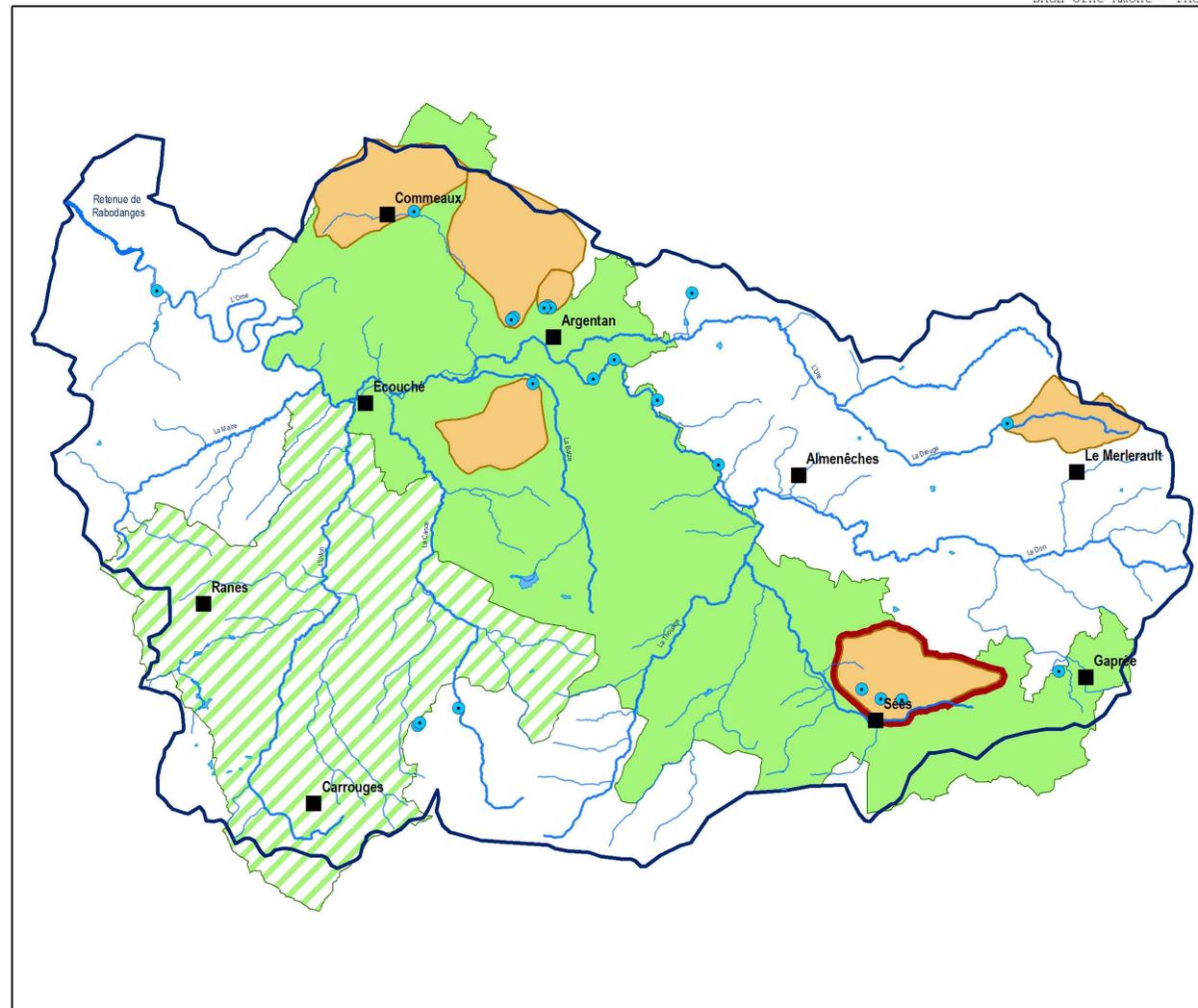
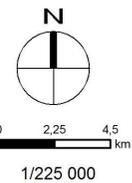
Secteurs prioritaires Nitrates

-  SAGE Orne Amont
-  Cours d'eau
-  Surfaces d'eau
-  Captages AEP

Secteurs prioritaires

-  Secteur A : bassins d'alimentation de captages prioritaires SDAGE
-  Captages Grenelle
-  Secteur B : zone à forte pression agricole
-  Secteur C : zone à forte pression agricole à prendre en compte si la qualité de la nappe d'eau du Socle est dégradée

Sources, références :
BD Carto, BD Carthage



SAGE Orne Amont - PAGD

MIR_12177_Secteurs prioritaires - Nitrates.mxd_juillet2013

SCE/2013

<u>Enjeu</u>	Qualité physico-chimique des ressources / Nitrates			
<u>Objectif</u>	<i>Contribuer au bon état des nappes d'eau souterraine (du Bathonien-Bajocien et de la nappe du Socle du bassin versant de la Seulles et de l'Orne le cas échéant)</i>			
<u>Orientation</u>	<i>4 - Favoriser l'évolution des systèmes agricoles en priorité dans les bassins d'alimentation des captages prioritaires du SDAGE</i>			
<u>Disposition</u>	7	Accompagner individuellement les exploitants vers les évolutions possibles de leur système, via un diagnostic technico-économique	Règle associée	-

DESCRIPTION

- Réalisation de diagnostics individuels auprès des exploitants agricoles, portant sur la fertilisation azotée, la fertilisation phosphorée et sur les pratiques phytosanitaires.
- Définir en concertation avec l'exploitant les marges d'amélioration possibles du fonctionnement de son exploitation et évaluer la faisabilité technique et économique de l'évolution vers des systèmes à bas niveau d'intrants.
- Informer et sensibiliser l'agriculteur sur les opportunités de changement et échanger sur les techniques impliquées par ce changement.
- Proposer des conseils technico-économiques pour accompagner l'agriculteur dans la démarche.
- Proposer un accompagnement aux agriculteurs lors de la phase de transition, les premières années qui suivent leur conversion.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Porteurs de programmes contractuels sur les bassins d'alimentation des captages									
Partenaires techniques potentiels	Structure porteuse du SAGE, Chambres d'agriculture, GAB, GRAB, FNAB									
Localisation	Bassins d'alimentation des captages prioritaires identifiés dans le SDAGE (secteurs A localisés sur la carte ci-après)									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	66 000 € (2 000 €/diagnostic x nombre d'exploitations situées sur les bassins d'alimentations des captages prioritaires)									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional									
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Nombre de diagnostics individuels d'exploitation réalisés ➔ Evolution de la surface agricole utile en agriculture biologique et en agriculture plus économe en intrants ➔ Evolution de la qualité en nitrates des eaux superficielles et souterraines au regard du percentile 90 									

CARTE DE LOCALISATION

SAGE Orne Amont

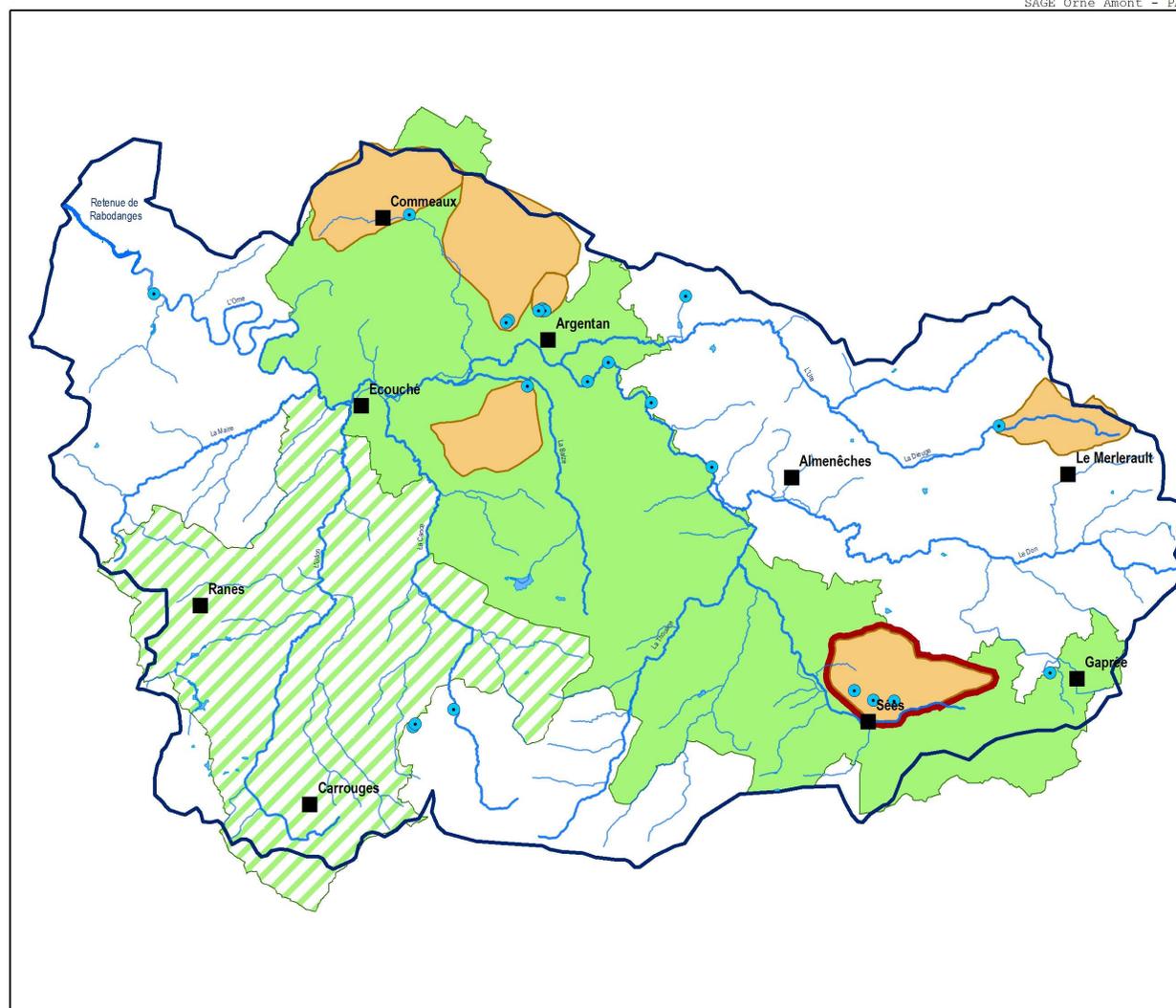
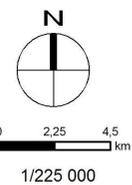
Secteurs prioritaires Nitrates

-  SAGE Orne Amont
-  Cours d'eau
-  Surfaces d'eau
-  Captages AEP

Secteurs prioritaires

-  Secteur A : bassins d'alimentation de captages prioritaires SDAGE
-  Captages Grenelle
-  Secteur B : zone à forte pression agricole
-  Secteur C : zone à forte pression agricole à prendre en compte si la qualité de la nappe d'eau du Socle est dégradée

Sources, références :
BD Carto, BD Carthage



SAGE Orne Amont - PAGD

MR_12177_Secteurs prioritaires - Nitrates.mxd_01/11/2013

SCE/2013

I.2. NITRITES

Enjeu	Qualité physico-chimique des ressources / Nitrites		
Objectif	<i>Suivre/atteindre le bon état des masses d'eau vis-à-vis des nitrites</i>		
Orientation	<i>2 - Diagnostiquer et réduire les pressions sur les masses d'eau dont le "non bon état" est avéré</i>		
Disposition	11	Réaliser un diagnostic des pressions sur les masses d'eau dont le "non bon état" est avéré	Règle associée -

DESCRIPTION

- Porter la réalisation d'une étude spécifique, à l'échelle du bassin versant de la Thouane, pour identifier la ou les origines de la dégradation de la qualité des cours d'eau vis-à-vis du paramètre nitrites.
- Cette étude recense sur ce territoire les activités ou les usages qui constituent des sources potentielles à l'origine des nitrites mesurés dans les ressources. Les apports respectifs de ces activités sont évalués et comparés afin d'identifier les principaux contributeurs.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Structure porteuse du SAGE									
Partenaires techniques potentiels	Agence de l'eau, SDE									
Localisation	Bassin versant de la Thouane (secteur A sur la carte présentée ci-après)									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	15 000 € (coût d'une étude d'une vingtaine de jours)									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général									
Indicateurs de suivi	➔ Finalisation de l'étude de diagnostic des pressions									

CARTE DE LOCALISATION

SAGE Orne Amont

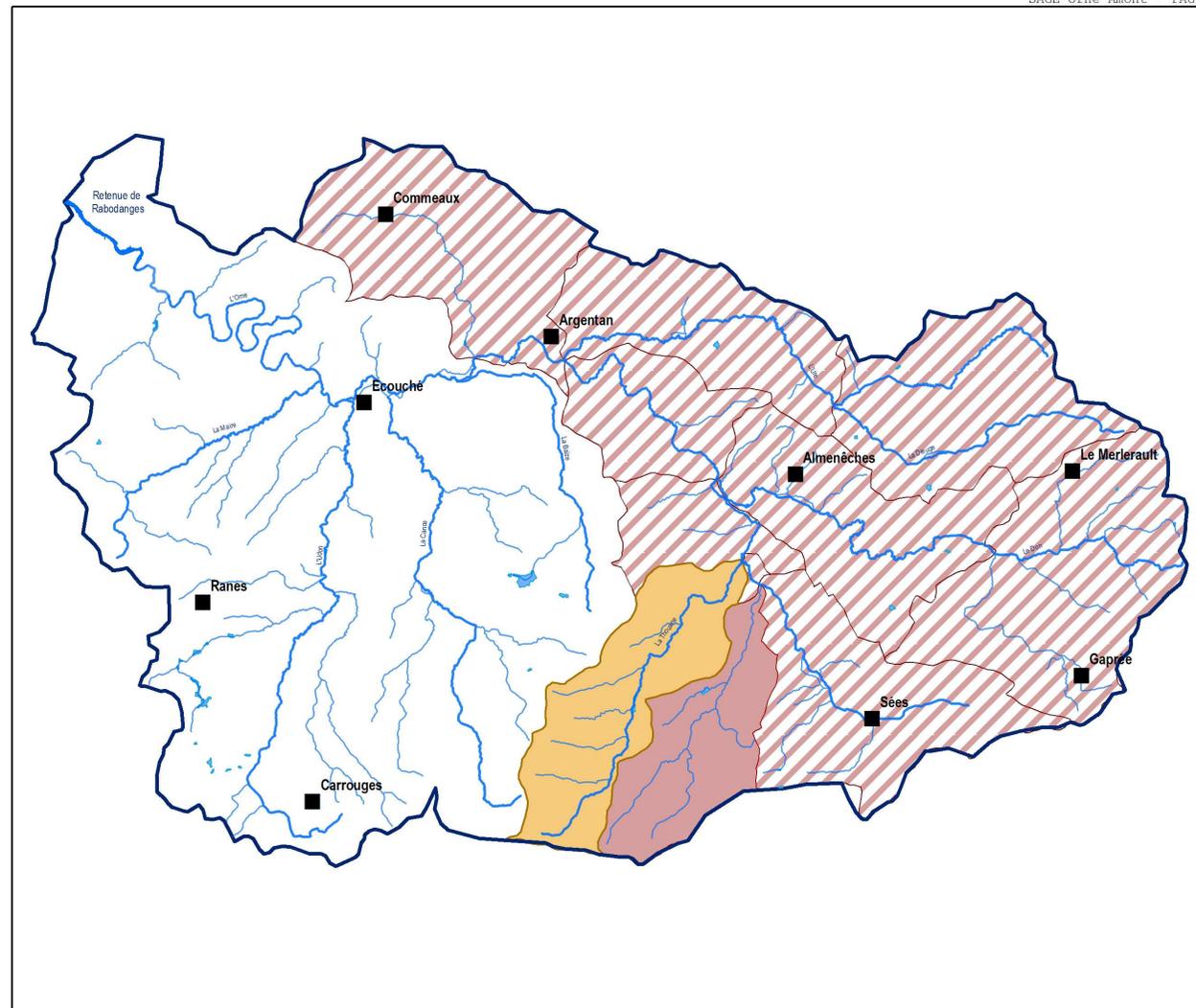
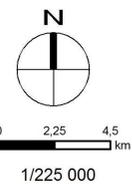
Secteurs prioritaires Nitrates

-  SAGE Orne Amont
-  Cours d'eau
-  Surfaces d'eau

Secteurs prioritaires

-  Secteur A : bassin versant de la Thouane
-  Secteur B : bassin versant de la Sennevière
-  Secteur C : bassin versant de l'Orne en amont de Goulet

Sources, références :
BD Carto, BD Carthage



MIR_12177_Secteurs prioritaires - Nitrates.mxd_01juillet2013

SCE/2013

I.3. PHOSPHORE

Enjeu	Qualité physico-chimique des ressources / Phosphore		
Objectif	<i>Atteindre le bon état de l'Ure et de la Rânette (et de l'Orne si la dégradation de sa qualité vis-à-vis du phosphore est avérée)</i>		
Orientation	<i>1 - Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées dans les collectivités et dans l'industrie</i>		
Disposition	14	Diagnostiquer et réhabiliter les réseaux de collecte des eaux usées	Règle associée

DESCRIPTION

Diagnostic et réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif

- Réaliser ou mettre à jour les schémas directeurs d'assainissement.
- Systématiser les bilans et diagnostics des réseaux d'eaux usées au moins tous les 10 ans.
- Etablir un programme pluriannuel de restauration/amélioration des réseaux d'assainissement.

Contrôle et mise en conformité des branchements sur le réseau d'assainissement collectif

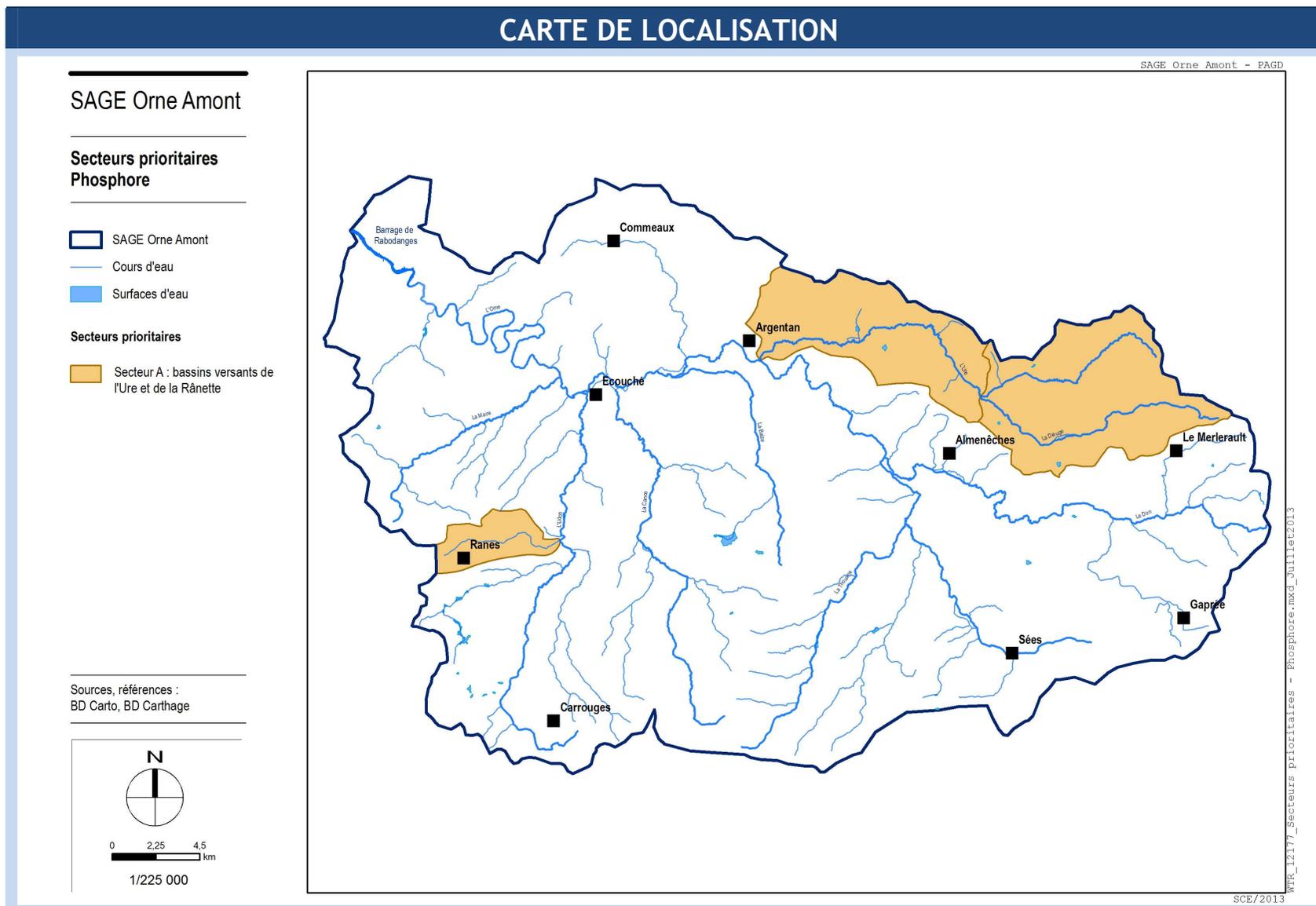
- Fiabiliser le fonctionnement de leurs réseaux d'assainissement collectif :
 - vérification ou la mise en conformité systématique des branchements pour les constructions nouvelles et existantes (objectif : contrôles de 5% minimum des raccordements par an),
 - réalisation des travaux de réhabilitation des branchements sur les réseaux publics de collecte des eaux usées.

Maîtrise des rejets par temps de pluie

- Mettre en place d'ici fin 2016 un suivi des déversoirs d'orage et des surcharges hydrauliques de leurs réseaux (objectif : respect d'un nombre maximum de 12 déversements par an).
- Définir, dans le cadre du schéma d'assainissement, les mesures nécessaires (réduction des apports d'eaux parasites, mise en place de bassins de stockage...).

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Communes, EPCI									
Partenaires techniques potentiels	Conseil Général, Agence de l'eau									
Localisation	En priorité sur les secteurs classés en A sur la carte présentée ci-après									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	880 000 € (chiffrage sur bassins prioritaires uniquement, diagnostic des réseaux : 22 €/EH, bassins de stockage : 1 €/m ³ , contrôle des branchements : 100 €/u, réhabilitation des branchements : 1 500 €/u)									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général									
Indicateurs de suivi	➔ Rendement des réseaux de collecte, taux de collecte, bilan des actions ➔ Etat des eaux au regard du bon état par rapport au phosphore aux différents points de mesure (bilan annuel, regard des normes Bon état)									



Enjeu	Qualité physico-chimique des ressources / Phosphore		
Objectif	<i>Atteindre le bon état de l'Ure et de la Rânette (et de l'Orne si la dégradation de sa qualité vis-à-vis du phosphore est avérée)</i>		
Orientation	<i>1 - Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées dans les collectivités et dans l'industrie</i>		
Disposition	15	Réduire les rejets des stations d'épuration en prenant en compte la faisabilité technico-économique	Règle associée

DESCRIPTION

- Réaliser, dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des schémas d'assainissement collectif, une étude technico-économique afin d'analyser les solutions possibles de réduction des rejets en phosphore des stations d'épuration en direct au cours d'eau, tout particulièrement en période d'étiage.
- Cette étude doit caractériser les solutions proposées en fonction de l'efficacité attendue en prenant en compte l'acceptabilité du milieu récepteur, de la faisabilité technique et du niveau de coût comparé aux moyens dont disposent les collectivités concernées.
- Etudier d'autres solutions au cas par cas si la marge d'amélioration du traitement des stations apparaît trop faible compte tenu de l'acceptabilité du milieu récepteur ou si le coût financier de l'amélioration du traitement de la station apparaît disproportionné au regard des résultats attendus (exemples : non rejet en étiage avec déstockage en hiver, réutilisation des eaux usées, infiltration des eaux usées, mise en place de taillis courte rotation...).

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Communes, EPCI									
Partenaires techniques potentiels	Conseil Général, Agence de l'eau									
Localisation	Territoire du SAGE									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	Coût d'étude comptabilisé dans les schémas d'assainissement. Travaux non chiffrés (types d'aménagements difficiles à déterminer)									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général									
Indicateurs de suivi	➔ Etat des eaux au regard du bon état par rapport au phosphore aux différents points de mesure (bilan annuel, regard des normes Bon état)									

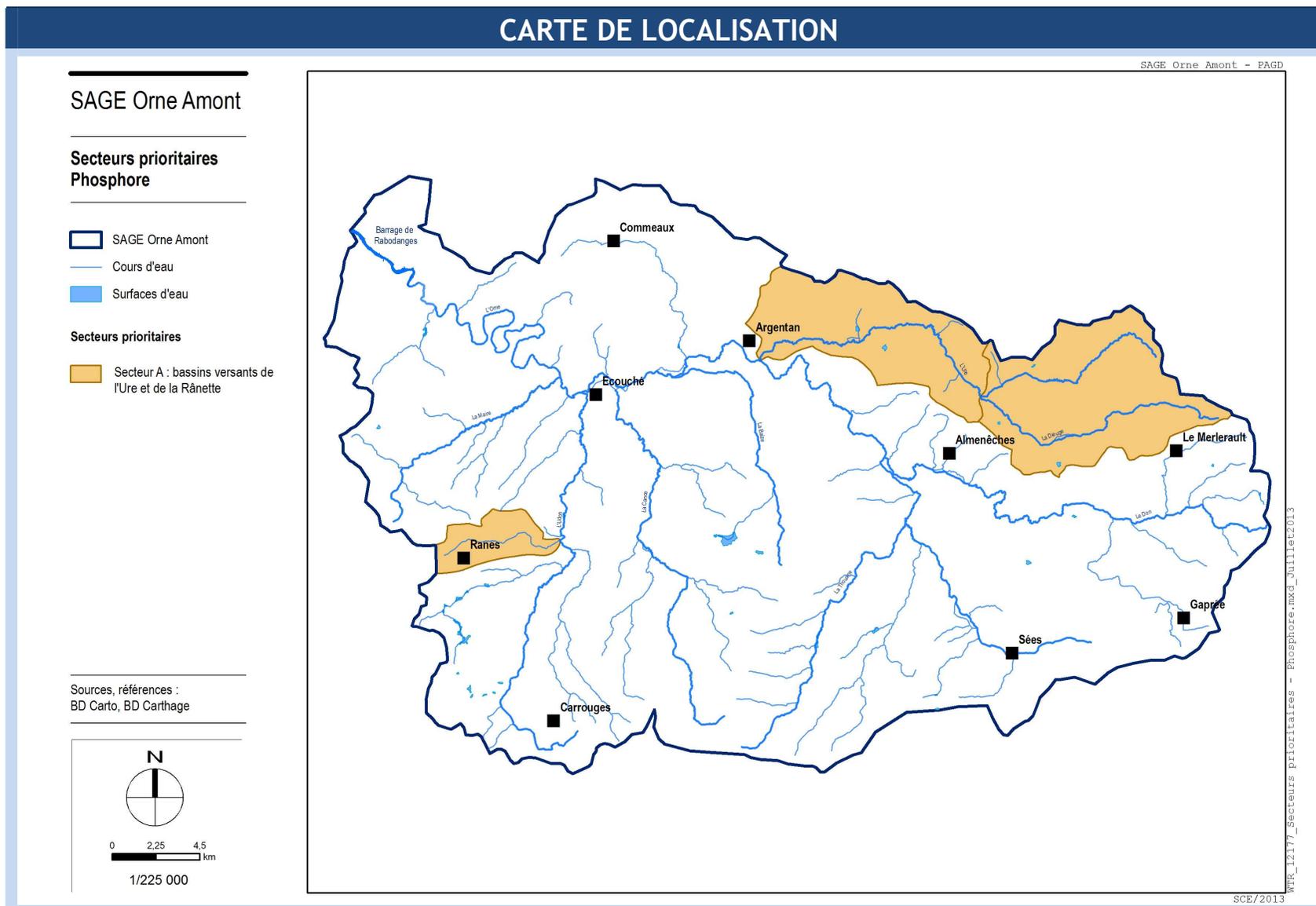
<u>Enjeu</u>	Qualité physico-chimique des ressources / Phosphore			
<u>Objectif</u>	<i>Atteindre le bon état de l'Ure et de la Rânette (et de l'Orne si la dégradation de sa qualité vis-à-vis du phosphore est avérée)</i>			
<u>Orientation</u>	<i>1 - Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées dans les collectivités et dans l'industrie</i>			
<u>Disposition</u>	16	Réhabiliter les installations d'assainissement autonome dans les zones prioritaires et sur les points noirs	Règle associée	-

DESCRIPTION

- Identifier les zones prioritaires ou « zones à enjeu environnemental » pour la réhabilitation des dispositifs polluants.
- Porter à la connaissance des collectivités compétentes les zones prioritaires de réhabilitation des assainissements non collectifs polluants. Les collectivités veillent à intégrer cette priorisation dans leurs programmations annuelles.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Structure porteuse du SAGE, Communes, EPCI									
Partenaires techniques potentiels	Porteurs de programmes contractuels, Conseil Général, Agence de l'eau, services de police de l'eau...									
Localisation	Bassins prioritaires « phosphore » identifiés dans le PAGD sur la carte présentée ci-après et les dispositifs points noirs identifiés dans le cadre des diagnostics réalisés par les Services Publics de l'Assainissement Non Collectifs									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	◀ Identification des zones prioritaires : 2016 ▶									
Coût estimé	8 M€ (Chiffrage uniquement sur bassins prioritaires, coût unitaire diagnostic + réhabilitation : 7 000 €/installation, hypothèse : 25% des installations non conformes)									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général									
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Etat des eaux au regard du bon état par rapport au phosphore aux différents points de mesure (bilan annuel, regard des normes Bon état) ➔ Nombre de "points noirs" en ANC réhabilités 									



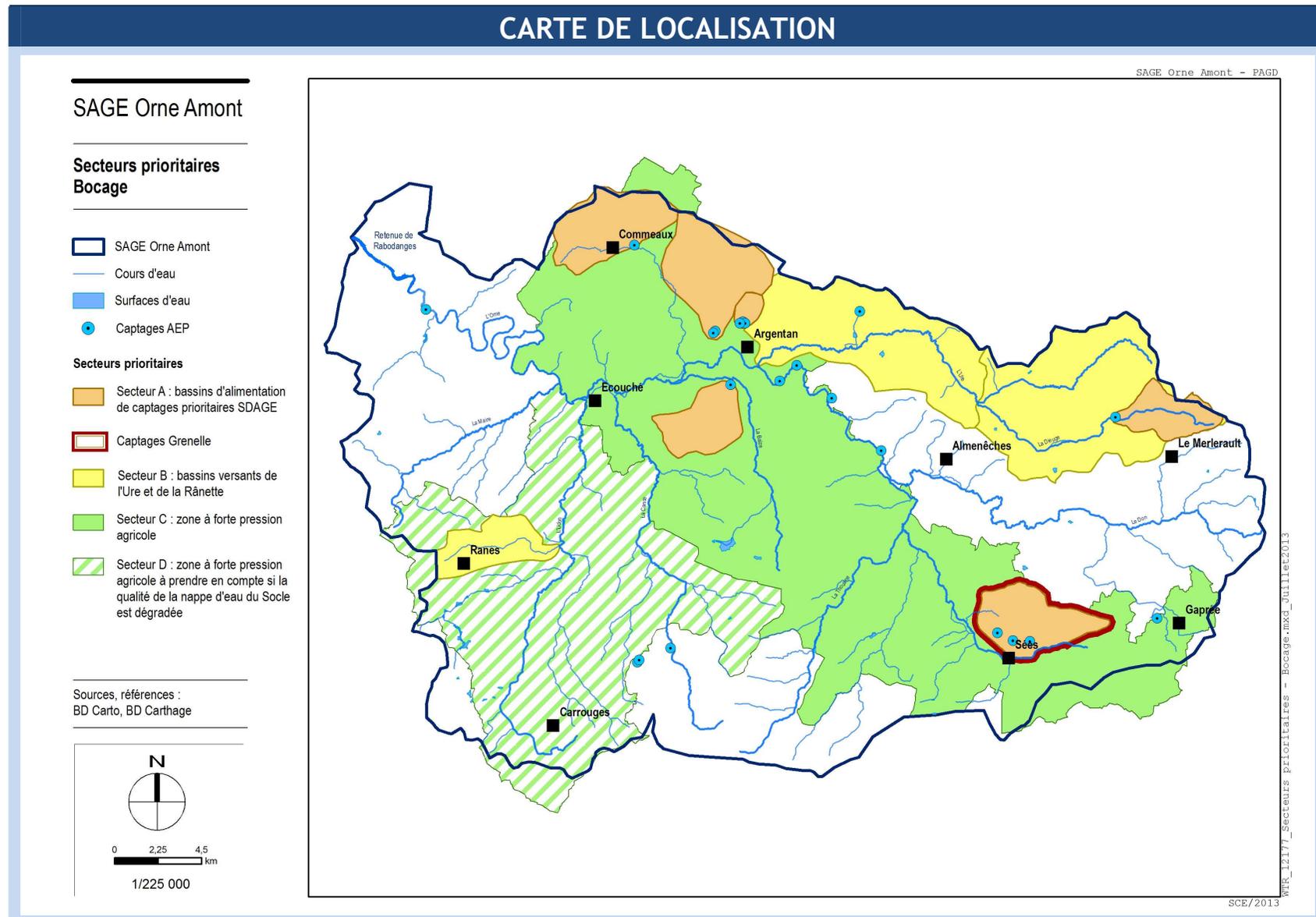
Enjeu	Qualité physico-chimique des ressources / Phosphore		
Objectif	<i>Atteindre le bon état de l'Ure et de la Rânette (et de l'Orne si la dégradation de sa qualité vis-à-vis du phosphore est avérée)</i>		
Orientation	<i>2 - Réduire les transferts de phosphore vers les cours d'eau</i>		
Disposition	20 Restaurer le bocage	Règle associée	-

DESCRIPTION

- Réaliser des diagnostics du bocage.
- Mettre en œuvre des programmes de restauration et d'entretien du bocage à l'échelle communale ou, préférentiellement, intercommunale. Associer cette démarche à une réflexion autour des autres éléments structurants du paysage tels que le découpage parcellaire ou les axes routiers.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Communes, EPCI									
Partenaires techniques potentiels	Porteurs de programmes opérationnels, structure porteuse du SAGE, PNR, CPIE									
Localisation	Par ordre de priorité : <ol style="list-style-type: none"> 1) les bassins d'alimentation de captage (secteurs A sur la carte ci-après) ; 2) les bassins des masses d'eau dont la dégradation vis-à-vis du phosphore est avérée (Ure et Rânette, secteurs B sur la carte ci-après) ; 3) les zones à forte pression agricole (secteurs C et D sur la carte ci-après) ; 4) les autres secteurs du territoire du SAGE en fonction des nécessités et des opportunités. 									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	1,5 M€ (réalisation de schémas communaux d'aménagement bocager : 8 à 15 €/ha SAU ; accompagner et suivre les opérations d'entretien et de restauration du maillage bocager : 1 poste d'animateur à 50 k€/an)									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général									
Indicateurs de suivi	→ Nombre de programmes bocagers engagés → Linéaire de bocage entretenu, restauré, planté									



I.4. PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Enjeu	Qualité physico-chimique des ressources / Produits phytosanitaires			
Objectif	<i>Mieux connaître et suivre la qualité des eaux</i>			
Orientation	<i>1 - Améliorer la connaissance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires</i>			
Disposition	26	Réaliser un suivi amélioré/optimisé des produits phytosanitaires sur une année « pilote » pour les eaux superficielles	Règle associée	-

DESCRIPTION

- Mettre en place un suivi amélioré/optimisé des produits phytosanitaires dans les eaux superficielles au cours d'une année « pilote », afin d'identifier plus largement les molécules présentes dans les eaux et de mesurer les flux et pics de pollution au cours de l'année.
- Mettre en place un réseau de stations de mesures plus dense, avec une fréquence de prélèvements plus importante et un spectre de molécules recherchées plus large, en ciblant les secteurs et les périodes les plus sensibles aux pollutions par les produits phytosanitaires.
- Protocole proposé :
 - 5 ou 6 points de suivi avec des prélèvements hebdomadaires sur 2 mois de printemps et 2 mois d'automne,
 - des capteurs passifs sur 30 points complémentaires.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Structure porteuse du SAGE ou toute autre maîtrise d'ouvrage compétente									
Partenaires techniques potentiels	Porteurs de programmes opérationnels, Agence de l'eau, Conseil général, collectivités compétentes dans l'AEP									
Localisation	Répartition des points de mesure entre les masses d'eau superficielles du territoire, en aval de quelques zones urbaines importantes et sur des secteurs à forte pression agricole connus.									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	100 000 € (prélèvements hebdomadaires : 600 €/unité (prélèvement + analyse) ; capteurs passifs : 150 €/capteur + 600 €/analyse)									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Général									
Indicateurs de suivi	→ Réalisation du suivi									

Enjeu	Qualité physico-chimique des ressources / Produits phytosanitaires		
Objectif	<i>Atteindre la norme de qualité des eaux distribuées dans les eaux brutes</i>		
Orientation	2 - Réduire les pollutions d'origine non agricole		
Disposition	27 Réduire les usages de produits phytosanitaires dans les collectivités du territoire	Règle associée	-

DESCRIPTION

- S'engager dans une démarche de réduction de l'utilisation de pesticides :
 - **Sur l'ensemble du territoire** : les collectivités sont encouragées à s'engager a minima dans les démarches qui répondent aux exigences du niveau 2 de la charte d'entretien des espaces publics, soient principalement l'adoption de plans d'entretien phytosanitaire et l'expérimentation de techniques alternatives.
 - **Dans les bassins d'alimentation en eau potable**, les collectivités sont encouragées à engager des démarches plus ambitieuses qui tendent vers les exigences du niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics (=Zéro Phyto).

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Communes, EPCI									
Partenaires techniques potentiels	Conseil général, SDE, structure porteuse du SAGE, collectivités compétentes dans l'AEP, FREDON									
Localisation	Le territoire du SAGE pour le premier niveau d'ambition . Les bassins d'alimentation en eau potable pour le second niveau d'ambition , les captages prioritaires du SDAGE en priorité puis les autres BAC en fonction des opportunités et des moyens mobilisables.									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	2,6 M€ (réalisation de plans de désherbage communaux : 5 k€ à 20 k€ selon la taille des communes ; mise en place zéro phyto : 8 k€ à 60 k€ selon la taille des communes)									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général									
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Quantités de produits phytosanitaires vendues sur le territoire ➔ Nombre de collectivités s'étant engagé dans le niveau 2 de la charte ➔ Nombre de collectivités ayant réalisé un plan de désherbage et/ou ayant atteint le "zéro herbicide" ➔ Evolution de la qualité des masses d'eau en pesticides / Respect des normes eaux distribuées en pesticides 									

Enjeu	Qualité physico-chimique des ressources / Produits phytosanitaires			
Objectif	<i>Atteindre la norme de qualité des eaux distribuées dans les eaux brutes</i>			
Orientation	<i>2 - Réduire les pollutions d'origine non agricole</i>			
Disposition	29	Mettre en place un plan de communication, de pédagogie et de sensibilisation de tous les acteurs en zone non agricole, dont le grand public	Règle associée	-

DESCRIPTION

- Réaliser un plan de communication et de sensibilisation, à l'attention des distributeurs, des usagers et du jeune public, sur :
 - les risques sanitaires et environnementaux liés à l'usage des produits phytosanitaires,
 - sur les techniques alternatives et sur la gestion différenciée des espaces urbains et des abords des infrastructures de transport,
 - sur les orientations et objectifs du SAGE associés à cet enjeu en rappelant également les orientations du Grenelle de l'Environnement, du Plan Eco-Phyto 2018 et de l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2011 limitant l'usage des produits phytosanitaires dans le département de l'Orne.
- Animer et développer un projet de charte régional avec les jardinerie et autres distributeurs de produits phytosanitaires non agricoles sur le territoire du SAGE, visant à engager ces acteurs dans une démarche de réduction progressive et durable de la consommation des produits phytosanitaires au profit d'alternatives non chimiques.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Structure porteuse du SAGE, porteurs de programmes contractuels, autres acteurs engagés dans ce type de démarche (associations...)										
Partenaires techniques potentiels	Agence de l'eau, SDE, FREDON										
Localisation	Territoire du SAGE										
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Coût estimé	20 k€ (support de communication : 2 panneaux d'information par commune à 200€/unité ; coût de mise en place de la charte comptabilisé dans l'animation générale des structures)										
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général										
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Quantités de produits phytosanitaires vendues sur le BV ➔ Evolution de la qualité des masses d'eau en pesticides / Respect des normes eaux distribuées en pesticides ➔ Nombre d'outils de communication et nombre de cibles (plan de communication du SAGE) 										

<u>Enjeu</u>	Qualité physico-chimique des ressources / Produits phytosanitaires			
<u>Objectif</u>	<i>Atteindre la norme de qualité des eaux distribuées dans les eaux brutes</i>			
<u>Orientation</u>	<i>3 - Réduire les pollutions d'origine agricole</i>			
<u>Disposition</u>	30	Promouvoir et développer les techniques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, en priorité dans les zones à forte pression agricole	<u>Règle associée</u>	-

DESCRIPTION

- Poursuivre les actions et les programmes existants qui visent à développer le recours à des techniques alternatives de désherbage.
- Proposer, en fonction des besoins, des actions complémentaires, telles que des journées de sensibilisation ou de démonstration auprès des exploitants agricoles.
- Mettre en œuvre les solutions alternatives proposées.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Porteurs de programmes existants, structure porteuse du SAGE, porteurs de programmes contractuels, exploitants agricoles									
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'agriculture, prescripteurs agricoles, associations de protection de l'environnement, etc.									
Localisation	En priorité dans les secteurs à forte pression identifiés sur la carte présentée ci-après (secteurs communs avec l'enjeu nitrates)									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	◀									▶
Coût estimé	8,1 M€ (surcoût lié à la réduction des herbicides : 122 €/ha/an)									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général									
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Quantités de produits phytosanitaires vendues sur le territoire ➔ Evolution de la qualité des masses d'eau en pesticides / Respect des normes eaux distribuées en pesticides ➔ Nombre de diagnostics individuels d'exploitation réalisés par sous-bassin versant ➔ Nombre d'hectares et d'exploitations par type de MAE contractualisées 									

CARTE DE LOCALISATION

SAGE Orne Amont

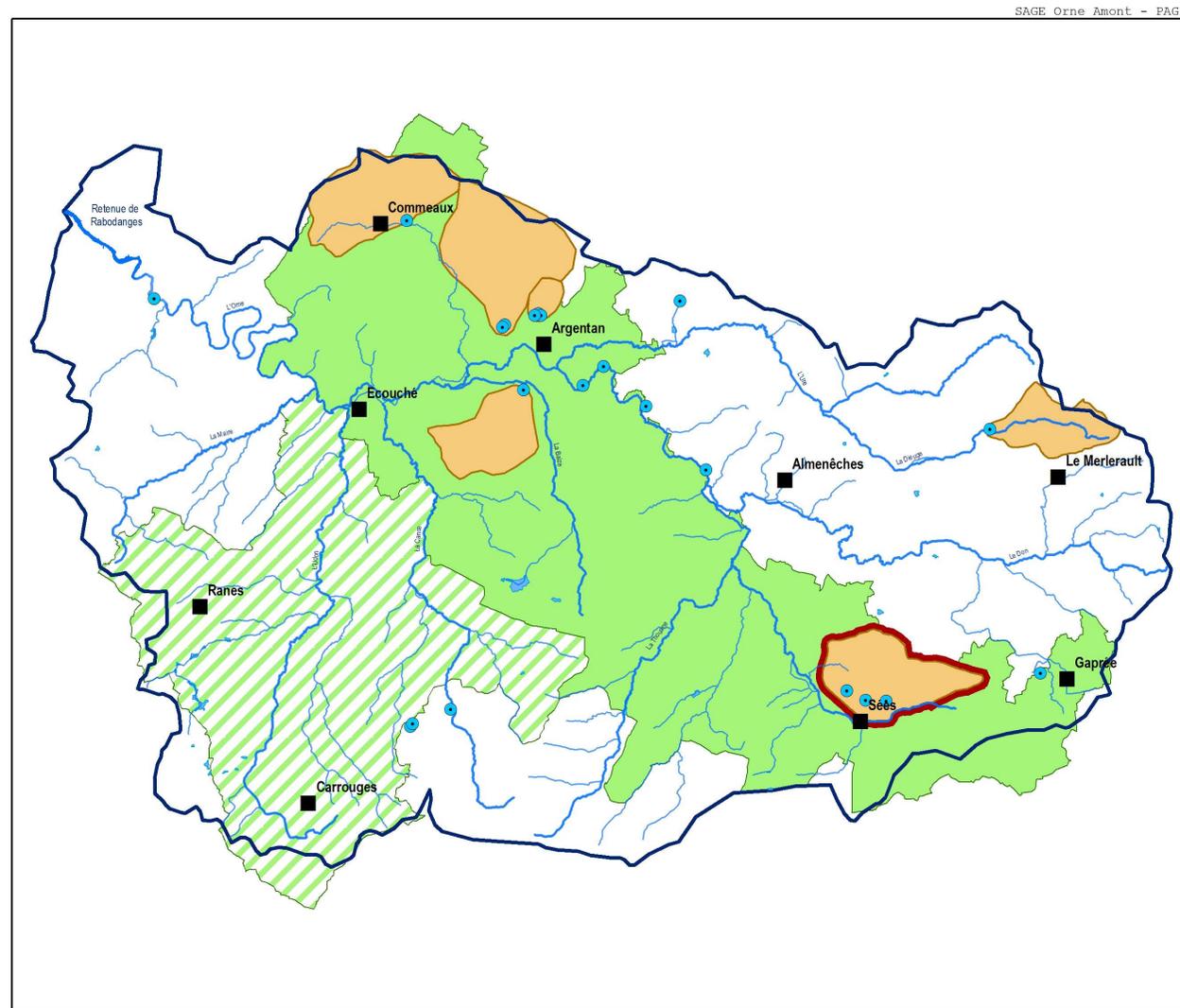
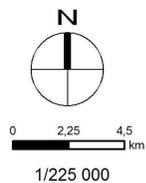
Secteurs prioritaires Nitrates

-  SAGE Orne Amont
-  Cours d'eau
-  Surfaces d'eau
-  Captages AEP

Secteurs prioritaires

-  Secteur A : bassins d'alimentation de captages prioritaires SDAGE
-  Captages Grenelle
-  Secteur B : zone à forte pression agricole
-  Secteur C : zone à forte pression agricole à prendre en compte si la qualité de la nappe d'eau du Socle est dégradée

Sources, références :
BD Carto, BD Carthage



II. SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

<u>Enjeu</u>	Sécurisation de l'alimentation en eau potable			
<u>Objectif</u>	<i>Atteindre le bon état, tant qualitatif que quantitatif, des ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable</i>			
<u>Orientation</u>	<i>2 - Suivre les études et les travaux liés à la préservation de la ressource tant du point de vue qualitatif que quantitatif</i>			
<u>Disposition</u>	34	Promouvoir et développer les techniques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, en priorité dans les zones à forte pression agricole	<u>Règle associée</u>	-

DESCRIPTION

- Réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable.
- Mettre à jour régulièrement le diagnostic des réseaux d'eau potable, a minima tous les 10 ans.
- Intégration dans les schémas des orientations du schéma départemental d'alimentation en eau potable de l'Orne (SDAEP) et le principe d'une mise en place progressive d'une gestion patrimoniale des réseaux de distribution.
- Suivi par la structure porteuse du SAGE de l'état d'avancement des descriptifs détaillés et des rendements des réseaux.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Communes et EPCI, structure porteuse du SAGE										
Partenaires techniques potentiels	SDE										
Localisation	Territoire du SAGE										
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
	◀ Réalisation des schémas directeurs AEP : 2016 ▶										
Coût estimé	29 M€ (réhabilitation de 2% du linéaire par an, coûts unitaire : 100 €/m)										
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Général										
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Etat d'avancement des descriptifs détaillés des réseaux AEP / Evolution des rendements des réseaux de distribution ➔ Evolution du prix de l'eau à l'échelle du SAGE ➔ Evolution des volumes d'eau potable produits/consommés 										

III. MILIEUX AQUATIQUES

Enjeu	Milieux aquatiques (hydromorphologie et continuité écologique)			
Objectif	<i>Atteindre/Ne pas dégrader le bon état écologique en application de la DCE sur l'ensemble des cours d'eau du territoire</i>			
Orientation	<i>2 - Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau</i>			
Disposition	38	Porter des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau sur l'ensemble du bassin de l'Orne amont	Règle associée	-

DESCRIPTION

- Poursuivre les Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien des cours d'eau qui sont actuellement engagés sur le territoire du SAGE.
- Engager une réflexion quant à la création ou à la structuration de maîtrises d'ouvrage adaptées pour porter des programmes d'action de restauration et d'entretien des cours d'eau, dans les secteurs qui restent orphelins d'une maîtrise d'ouvrage opérationnelle.
- Définir des programmes d'actions dans un objectif d'atteinte du bon état écologique. La restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique des cours d'eau représentent les axes prioritaires de ces plans d'actions. Ces programmes doivent mettre en évidence des priorités d'interventions à l'échelle du sous-bassin versant et des masses d'eau notamment au regard de l'écart à l'objectif de bon état. Ils précisent le calendrier prévisionnel d'interventions, les moyens financiers nécessaires à leur réalisation et la hiérarchisation géographique des différentes catégories ou compartiment d'interventions.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Communes et EPCI, porteurs de programmes contractuels										
Partenaires techniques potentiels	Structure porteuse du SAGE										
Localisation	Territoire du SAGE										
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Coût estimé	0,29 M€ (études de gouvernances et études préalables à la mise en œuvre des PPRE : 900 €/km de cours d'eau, renouvellement tous les 5 ans)										
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général										
Indicateurs de suivi	→ Couverture du bassin versant par des programmes contractuels (nombre de programmes, surface du bassin couverte par des actions sur cet enjeu, % des masses d'eau couvertes par un programme d'actions adapté)										

Enjeu	Milieux aquatiques (hydromorphologie et continuité écologique)		
Objectif	<i>Atteindre/Ne pas dégrader le bon état écologique en application de la DCE sur l'ensemble des cours d'eau du territoire</i>		
Orientation	<i>2 - Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau</i>		
Disposition	40	Réaliser les opérations de restauration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau	Règle associée
			-

DESCRIPTION

- Intégrer des opérations de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau dans les PPRE existants ou mis en place, en adéquation avec les premières logiques d'action définies dans l'étude réalisée dans le cadre du SAGE sur l'altération hydromorphologique des cours d'eau et en adéquation avec les altérations identifiées lors des diagnostics préalables. Quatre grands volets à prendre en compte :
 - la restauration des berges ;
 - l'entretien régulier des berges et des cours d'eau ;
 - la diversification des habitats aquatiques en lit mineur comprenant des opérations de restauration légère qui ne modifient pas de façon significative la géométrie du cours d'eau et des opérations de restauration lourde qui modifient significativement la géométrie du cours d'eau ;
 - la restauration et la protection des fonctionnalités biologiques et de la connectivité des annexes hydrauliques remarquables.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Porteurs de programmes contractuels									
Partenaires techniques potentiels	CATER, CPIE, Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie, DDT, structure porteuse du SAGE									
Localisation	Territoire du SAGE									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	◀ Selon échéances à respecter : 2015, 2021 ou 2027 ▶									
Coût estimé	24 M€ (coûts estimés dans le cadre de l'étude sur l'altération hydromorphologique des cours d'eau du SAGE, réalisée en 2012)									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général									
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'actions de renaturation ou de restauration de la morphologie ➔ Evolution de la qualité biologique au regard du bon état sur l'ensemble des masses d'eau 									

Enjeu	Milieux aquatiques (hydromorphologie et continuité écologique)			
Objectif	<i>Atteindre/Ne pas dégrader le bon état écologique en application de la DCE sur l'ensemble des cours d'eau du territoire</i>			
Orientation	<i>3 - Restaurer la continuité écologique des cours d'eau</i>			
Disposition	44	Restaurer la continuité écologique au droit des ouvrages	Règle associée	4

DESCRIPTION

- Définir des plans d'actions sur la base du diagnostic préalable.
- Choisir les solutions techniques :
 - conformément aux priorités du SDAGE (effacement/arasement des ouvrages qui n'ont plus d'usage, aménagement/gestion des ouvrages qui conservent un usage) ;
 - en étroite collaboration avec les propriétaires concernés ;
 - en prenant en compte le classement des cours d'eau, les logiques d'actions définies par l'étude de caractérisation de l'altération hydromorphologique, les conditions d'autorisation pour les aménagements au titre du Code de l'Environnement, au regard de leur faisabilité technico-économique et des modalités de financement possible.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Porteurs de programmes contractuels										
Partenaires techniques potentiels	CATER, structure porteuse du SAGE, ONEMA										
Localisation	Territoire du SAGE										
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
	◀ Selon délai fixé par la réglementation en vigueur ▶										
Coût estimé	3,2 M€ (coûts estimés dans le cadre de l'étude sur l'altération hydromorphologique des cours d'eau du SAGE, réalisée en 2012 : 2500 € à 50 k€ selon la taille d'ouvrage, 100 k€ pour les interventions sur plans d'eau)										
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général										
Indicateurs de suivi	→ Nombre d'ouvrages identifiés par le SAGE ayant fait l'objet de travaux ou d'opérations de gestion → Linéaire de cours d'eau "transparents"										

Enjeu	Milieux aquatiques (hydromorphologie et continuité écologique)		
Objectif	<i>Atteindre/Ne pas dégrader le bon état écologique en application de la DCE sur l'ensemble des cours d'eau du territoire</i>		
Orientation	<i>3 - Restaurer la continuité écologique des cours d'eau</i>		
Disposition	45	Améliorer la connaissance du transit sédimentaire au sein de la retenue de Rabodanges et au droit de l'ouvrage hydroélectrique	Règle associée -

DESCRIPTION

- Réaliser un relevé bathymétrique de la retenue de Rabodanges pour évaluer, sur le long terme, l'impact du complexe de Rabodanges (retenue et ouvrages) sur la dynamique sédimentaire de l'Orne. Ce relevé constituera l'état initial du suivi.
- Communiquer les résultats à la structure porteuse du SAGE qui, à son tour, rend compte auprès de la CLE.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Concessionnaire du barrage de Rabodanges									
Partenaires techniques potentiels	Structure porteuse du SAGE									
Localisation	Retenue de Rabodanges									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	5 k€ (4 jours d'analyse à 2 personnes + 1 jour de dessinateur, coût de déplacement non comptabilisé)									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général									
Indicateurs de suivi	➔ Réalisation du relevé bathymétrique									

Enjeu	Milieux aquatiques (hydromorphologie et continuité écologique)				
Objectif	<i>Atteindre/Ne pas dégrader le bon état écologique en application de la DCE sur l'ensemble des cours d'eau du territoire</i>				
Orientation	<i>4 - Préserver les milieux et les espèces</i>				
Disposition	49	Limiter le développement des espèces envahissantes/invasives	des	espèces	Règle associée
					-

DESCRIPTION

- Centraliser les informations sur les foyers de prolifération d'espèces envahissantes ou invasives mis en évidence sur le territoire.
- Animer un réseau qui associe l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire (fédérations de chasse, fédérations de pêche, collectivités, gestionnaires d'infrastructures, etc.).
- Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation spécifique qui apporte des éléments de connaissance sur les espèces envahissantes ou invasives, l'évolution des foyers de prolifération, les moyens de prévention et de lutte, en s'appuyant sur l'expérience et la connaissance des acteurs du territoire qui sont déjà engagés dans ces démarches.
- Organiser et coordonner des programmes d'actions de prévention et de lutte cohérents à l'échelle du territoire, qui associent l'ensemble des acteurs concernés et qui peuvent potentiellement se porter maîtres d'ouvrage.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Structure porteuse du SAGE, conservatoire des espaces naturels de Basse Normandie, porteurs de PPRE									
Partenaires techniques potentiels	Fédérations de chasse, fédérations de pêche, collectivités, gestionnaires d'infrastructures, etc.									
Localisation	Territoire du SAGE									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	◀									▶
Coût estimé	Non chiffré (comptabilisé dans l'animation générale du SAGE : 1,3 M€ (1 animateur SAGE + 2 animateurs pour les actions sur les zones humides))									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional									
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Bilan supports de communication et produits ➔ Couverture du programme d'actions de prévention et de lutte (% des foyers de proliférations concernés par ces programmes...) 									

IV. ZONES HUMIDES

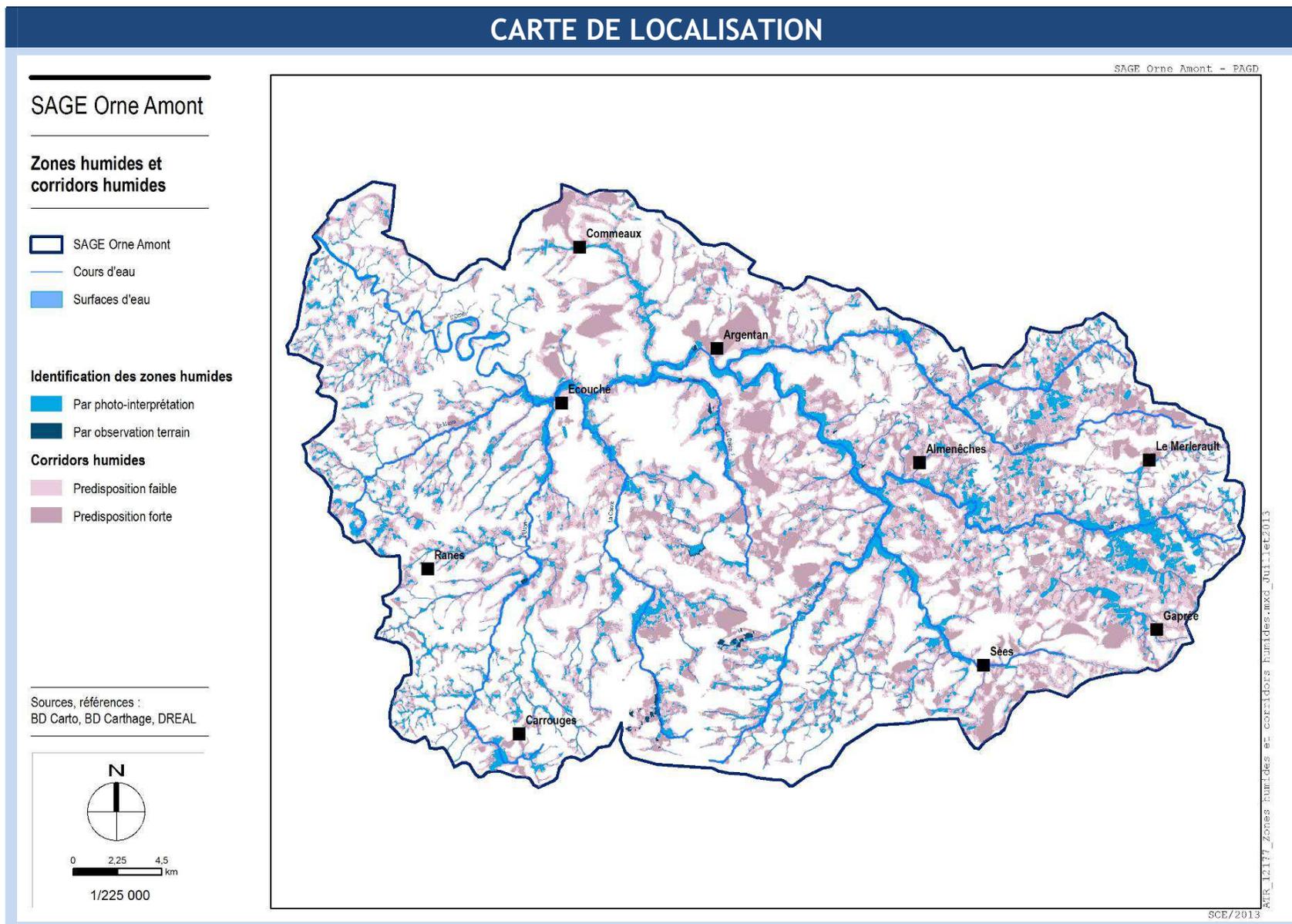
<u>Enjeu</u>	Zones humides		
<u>Objectif</u>	<i>Mieux connaître les zones humides</i>		
<u>Orientation</u>	<i>1 - Améliorer la connaissance du patrimoine « zones humides » sur l'ensemble du bassin de l'Orne amont</i>		
<u>Disposition</u>	51	Réaliser des inventaires de terrain pour identifier et caractériser les zones humides « effectives » du territoire	Règle associée

DESCRIPTION

- Réaliser un inventaire exhaustif des zones humides sur le territoire dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (SCoT, PLU, POS, cartes communales, etc.). Cet inventaire a vocation à valider et à préciser localement, par un travail de terrain, les informations de la prélocalisation réalisée par la DREAL, et ainsi identifier les zones humides effectives au sein des secteurs à présomption forte de présence.
- Valider une méthodologie afin d'assurer la cohérence de la connaissance à l'échelle du territoire du SAGE.
- Accompagner sur le plan technique et méthodologique les structures qui réalisent les inventaires.
- Suivre et centraliser les données locales afin de construire, diffuser et partager un outil de connaissance des zones humides à l'échelle du territoire du SAGE.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Communes et EPCI, structure porteuse du SAGE									
Partenaires techniques potentiels	PNR, DREAL, CPIE, Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie									
Localisation	Territoire du SAGE (la carte de prélocalisation des secteurs à présomption forte de présence de zones humides est présentée ci-après)									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	0,2 M€ (coût unitaire inventaire : 550 €/km de cours d'eau)									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Général									
Indicateurs de suivi	→ Part (%) du territoire couvert par un inventaire des zones humides "effectives"									



Enjeu	Zones humides		
Objectif	<i>Préserver les zones humides</i>		
Orientation	2 - <i>Préserver les zones humides</i>		
Disposition	54	 limiter l'impact négatif des projets d'aménagement et d'urbanisme soumis à la nomenclature « eau » sur les zones humides et préciser les mesures compensatoires	Règle associée -

DESCRIPTION

- Prendre en compte l'objectif de protection de l'hydromorphologie, du fonctionnement hydraulique naturel et du patrimoine biologique spécifique des zones humides dans les décisions relatives aux installations, ouvrages, travaux ou activités visés à l'article L. 214-1 du code de l'environnement.
- Justifier, le cas échéant, de l'application, alternativement et par priorité dans l'ordre présenté ci-dessous, de :
 - mesures d'évitement en cherchant à éviter le dommage causé aux zones humides ;
 - mesures correctrices en cherchant à réduire l'impact négatif sur les zones humides, leurs fonctionnalités et leurs services rendus ;
 - s'il subsiste des impacts résiduels, ensuite et seulement, de mesures compensatoires compensant le dommage résiduel identifié. Les mesures compensatoires sont définies précisément dans le cadre du dossier de demande au titre de la loi sur l'eau, pour vérifier notamment la faisabilité et l'effectivité des mesures proposées.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Etat, pétitionnaires									
Partenaires techniques potentiels	PNR, DREAL									
Localisation	Territoire du SAGE, en priorité sur les zones humides identifiées dans le cadre de la disposition 52 du SAGE et qui s'appuie notamment sur la capacité de stockage des zones humides (voir la carte présentée ci-après).									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	◀									▶
Coût estimé	Non chiffré (relève de la police de l'eau)									
Financeurs potentiels	-									
Indicateurs de suivi	-									

CARTE DE LOCALISATION

SAGE Orne Amont

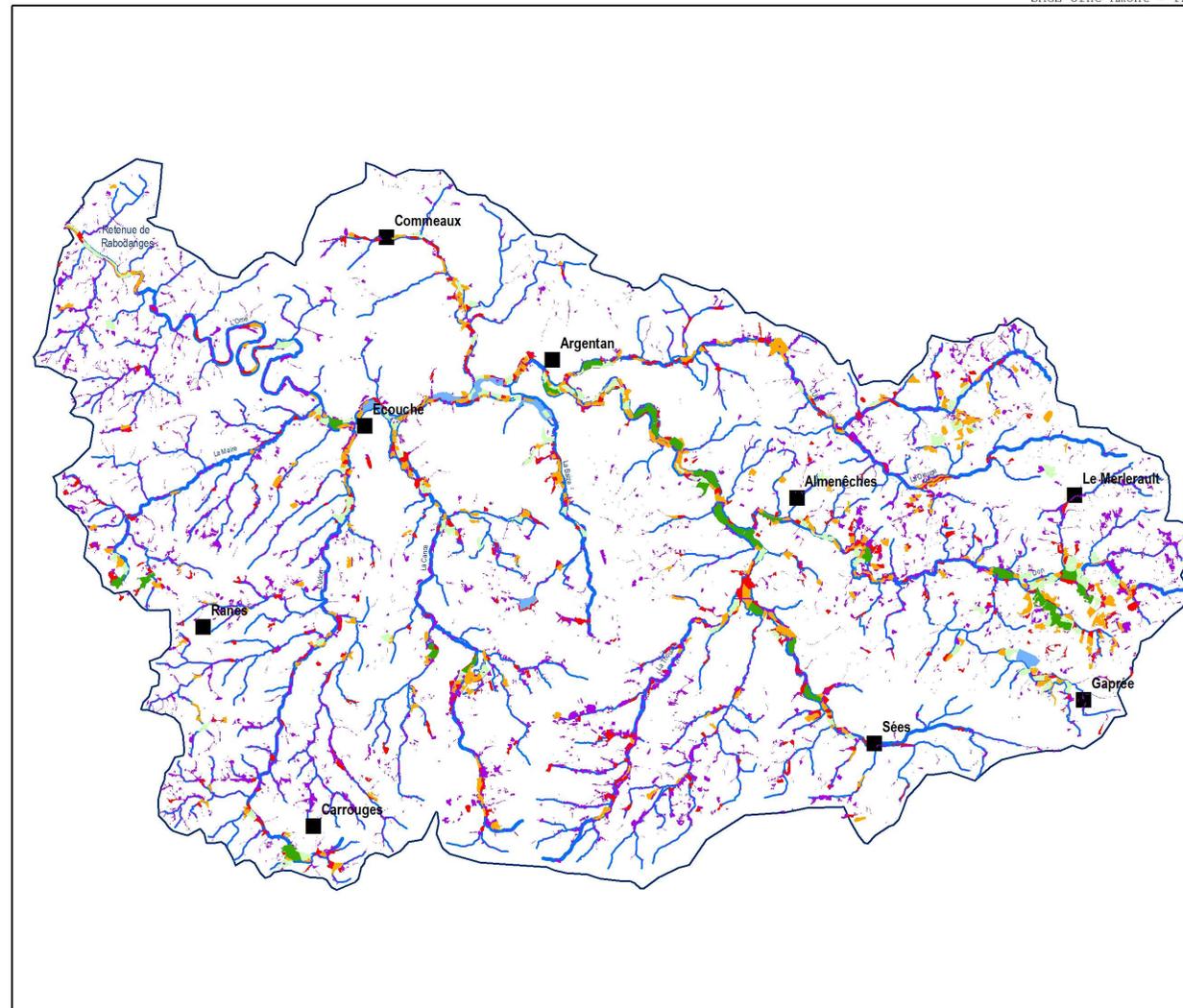
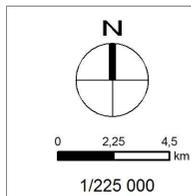
Capacité de stockage des zones humides

-  SAGE Orne Amont
-  Cours d'eau principaux
-  Autres cours d'eau

Capacité de stockage (en m³)

-  0 à 10 000
-  10 000 à 20 000
-  20 000 à 50 000
-  50 000 à 100 000
-  100 000 à 200 000
-  200 000 à 500 000
-  500 000 à 1 000 000
-  1 000 000 à 10 000 000

Sources, références :
BD Carthage, DREAL Basse-Normandie



SAGE Orne Amont - PAGD

WIR_12177c_Dispositions_Zones_Humides.mxd_07juillet2013

SCE/2013

<u>Enjeu</u>	Zones humides			
<u>Objectif</u>	<i>Gérer les zones humides</i>			
<u>Orientation</u>	<i>3 - Gérer les zones humides</i>			
<u>Disposition</u>	55	Etablir un guide de gestion différenciée des zones humides	<u>Règle associée</u>	-

DESCRIPTION

- Elaborer et valider un guide de gestion différenciée qui est adapté aux différentes fonctionnalités et caractéristiques des zones humides du territoire. Il comporte notamment :
 - une typologie des zones humides du territoire s'appuyant sur les inventaires réalisés (prélocalisation DREAL et inventaires locaux) ;
 - des préconisations sur les modes de gestion et d'entretien des parcelles les plus adaptés à chaque type de zones humides.
- Diffuser ce guide à l'ensemble des acteurs du territoire.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Structure porteuse du SAGE									
Partenaires techniques potentiels	PNR, DREAL, CPIE, Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie									
Localisation	Territoire du SAGE									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	Non chiffré (comptabilisé dans l'animation générale du SAGE : 1,3 M€ (1 animateur SAGE + 2 animateurs pour les actions sur les zones humides))									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional									
Indicateurs de suivi	➔ Existence d'un guide de gestion différenciée des zones humides									

V. GESTION QUANTITATIVE

V.1. GESTION DES ETIAGES

Enjeu	Gestion quantitative / Gestion des étiages		
Objectif	<i>Assurer le bon état quantitatif des masses d'eau superficielles</i>		
Orientation	<i>1 - Améliorer la connaissance de l'état des masses d'eau superficielles</i>		
Disposition	59	Améliorer la connaissance des facteurs à l'origine des phénomènes d'étiage	Règle associée -

DESCRIPTION

- Réaliser une étude qui vise dans un premier temps à :
 - étudier le fonctionnement hydrologique, hydrogéologique et hydraulique de chaque bassin versant,
 - étudier les liens nappes-rivières ;
- puis à analyser le risque quantitatif des ressources superficielles et ses causes via :
- l'analyse des déficits hydriques,
 - l'identification et la hiérarchisation des pressions anthropiques à l'origine d'une éventuelle aggravation de la sévérité des débits d'étiage.
- Intégrer dans les programmes contractuels un plan d'actions spécifique pour réduire le déficit quantitatif des ressources. Une analyse des mesures possibles pour limiter l'impact est également réalisée dans le cadre de la première révision du SAGE.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Structure porteuse du SAGE ou toute autre maîtrise d'ouvrage compétente									
Partenaires techniques potentiels	ONEMA, Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, services de l'Etat (DDT, DREAL), Agence de l'eau, organismes consulaires, techniciens de rivière, hydrogéologues départementaux, associations d'irrigants et associations environnementales									
Localisation	A minima les sous-bassins connus pour leur sensibilité à l'étiage : Ure, Udon, Cance, Thouane et Sennevière (voir la carte présentée ci-après)									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	0,19 M€ (étude de 50 k€ environ + mise en place de 3 stations de jaugeage supplémentaires : 46 k€/station (génie civil+matériel+entretien et suivi))									
Financiers potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional									
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➔ nombre de masses d'eau superficielle en risque quantitatif ayant fait l'objet d'un plan d'action spécifique ➔ Evolution de l'état quantitatif des masses d'eau superficielle en risque quantitatif (situation d'étiage en particulier) ➔ Evolution des prélèvement en eau superficielle (annuel, étiage, par catégorie d'usager) sur la base des données redevances 									

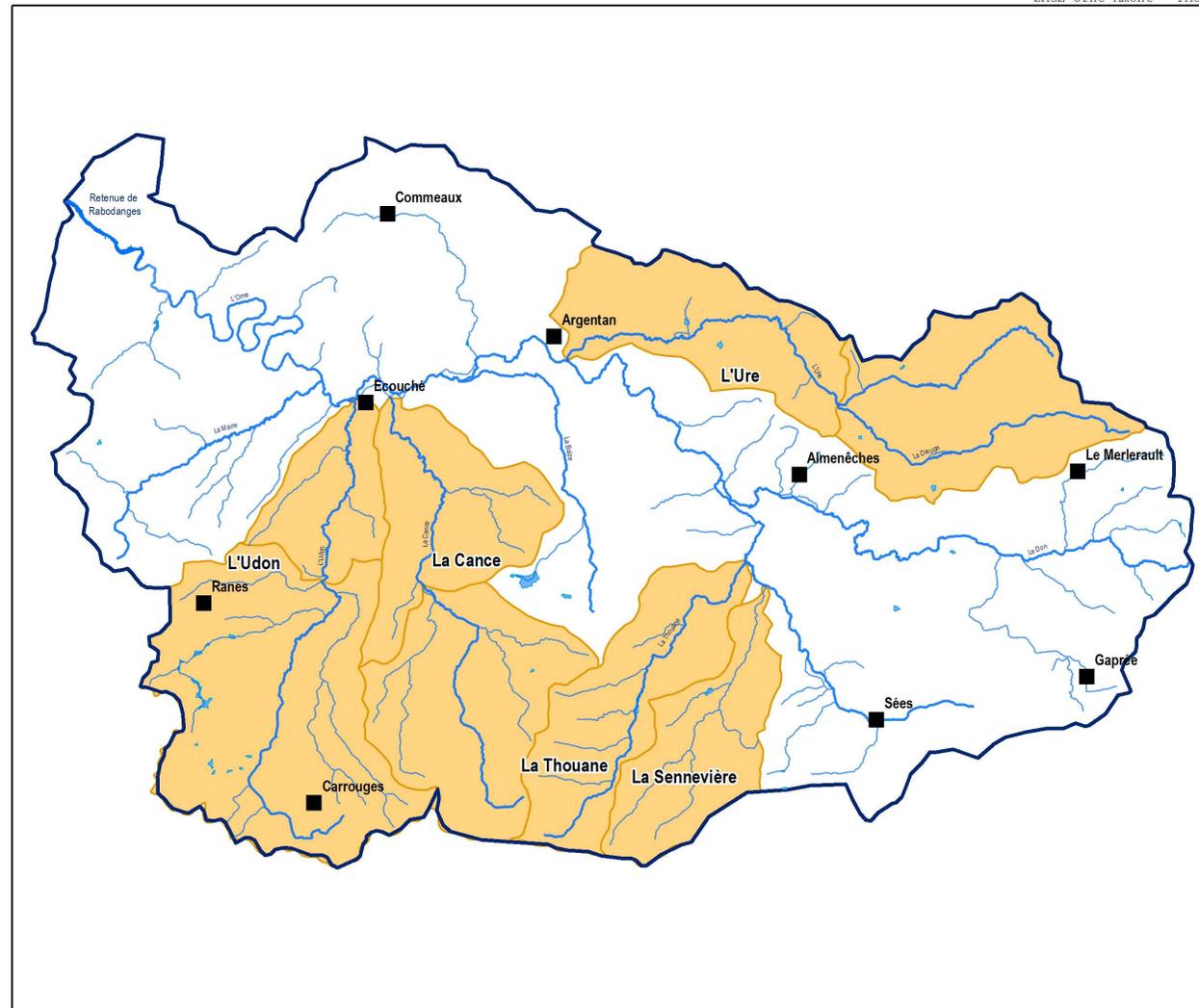
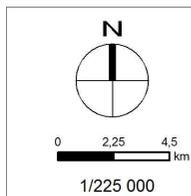
CARTE DE LOCALISATION

SAGE Orne Amont

Sous-bassins versants sensibles aux étiages

-  SAGE Orne Amont
-  Cours d'eau
-  Surfaces d'eau
-  Sous-bassins versants sensibles aux étiages

Sources, références :
BD Carto, BD Carthage



V.2. LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Enjeu	Gestion quantitative / Lutte contre les inondations		
Objectif	<i>Prévenir et se protéger vis-à-vis du risque inondation</i>		
Orientation	2 - Préserver les zones d'expansion des crues		
Disposition	66	Préserver les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme	Règle associée

DESCRIPTION

- Mettre en compatibilité ou rendre compatibles les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, POS, Cartes communales, etc.) avec l'objectif de préservation des zones d'expansion des crues.
- Prévoir dans les orientations, dispositions, zonages et/ou règlements de ces documents des mesures adaptées de préservation et de protection des zones d'expansion des crues.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Communes et EPCI									
Partenaires techniques potentiels	Structure porteuse du PAPI									
Localisation	Territoire du SAGE									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	20 k€ (coût estimé dans l'étude du SAGE sur l'altération hydromorphologique des cours d'eau, suppression de merlons : 6€/ml appliqué au linéaire de berge endigué)									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général									
Indicateurs de suivi	➔ Surface de zones d'expansion des crues inventoriées / Proportion de la surface du bassin versant									

VI. ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

<u>Enjeu</u>	Organisation de la maîtrise d'ouvrage		
<u>Objectif</u>	<i>Garantir le portage opérationnel des orientations du SAGE en phase de mise en œuvre tout en assurant une coordination et une cohérence à l'échelle du SAGE et du bassin de l'Orne</i>		
<u>Orientation</u>	<i>2 - Garantir le portage opérationnel des orientations du SAGE en phase de mise en œuvre</i>		
<u>Disposition</u>	68	Favoriser l'émergence de structures opérationnelles pour porter les actions du sage	Règle associée -

DESCRIPTION

- Engager ou poursuivre une réflexion quant à la création ou la structuration de maîtrises d'ouvrage opérationnelles en vue de porter des programmes contractuels nécessaires à l'atteinte des objectifs du SAGE (programmes de maîtrise des pollutions diffuses agricoles et programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau (PPRE) notamment).
- Portage des actions en priorité par des maîtrises d'ouvrage locales. La structure porteuse du SAGE assure la coordination et la mise en cohérence de l'ensemble des programmes et peut, selon le principe de subsidiarité, porter l'opérationnalité d'actions en l'absence de maîtrise d'ouvrage identifiée.

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Communes et EPCI									
Partenaires techniques potentiels	Structure porteuse du SAGE									
Localisation	Ensemble du territoire du SAGE									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	Non chiffré (comptabilisé dans l'animation générale du SAGE : 1,3 M€ (1 animateur SAGE + 2 animateurs pour les actions sur les zones humides))									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional									
Indicateurs de suivi	➔ Couverture du bassin versant par des programmes contractuels (nombre de programmes, surface du bassin couverte par des actions sur tous les enjeux du SAGE, % des masses d'eau couvertes par un programme d'actions adapté)									

<u>Enjeu</u>	Organisation de la maîtrise d'ouvrage		
<u>Objectif</u>	<i>Garantir le portage opérationnel des orientations du SAGE en phase de mise en œuvre tout en assurant une coordination et une cohérence à l'échelle du SAGE et du bassin de l'Orne</i>		
<u>Orientation</u>	3 - Assurer une coordination et une cohérence à l'échelle du SAGE et du bassin de l'Orne		
<u>Disposition</u>	68	Assurer la prise en compte des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme	<u>Règle associée</u>

DESCRIPTION

- Associer la structure porteuse du SAGE aux démarches de réalisation des documents d'urbanisme (SCoT, PLU, POS, Cartes communales, etc.), afin d'aider les collectivités à intégrer les objectifs du SAGE (préservation des cours d'eau, des zones humides, des zones écologiques d'intérêt majeur, des éléments bocagers, des zones d'expansion des crues, etc.).

MISE EN ŒUVRE

Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Communes et EPCI									
Partenaires techniques potentiels	Structure porteuse du SAGE									
Localisation	Ensemble du territoire du SAGE									
Calendrier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût estimé	Non chiffré (comptabilisé dans l'animation générale du SAGE : 1,3 M€ (1 animateur SAGE + 2 animateurs pour les actions sur les zones humides))									
Financeurs potentiels	Agence de l'eau, Conseil Régional									
Indicateurs de suivi	➔ Nombre de PLU/SCoT ayant intégré les cours d'eau et les zones écologiques d'intérêt majeur, les zones humides, les éléments bocagers, les zones d'expansion de crues, etc.									

Commission Locale de l'Eau - SAGE Orne amont



INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE
DU BASSIN DE L'ORNE

La gestion concertée de l'eau

Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne

23, boulevard Bertrand BP 20520

14 035 CAEN CEDEX

Tél : 02.31.57.15.76 - Fax : 02.31.57.15.75

Email : sage.orne@calvados.fr

Cellule d'animation du SAGE

Hôtel de Ville

Place du Docteur Couinaud

61 200 ARGENTAN

Tél : 02.33.35.98.57 - Fax : 02.33.35.94.51

Email : sage.orne-amont@orange.fr

Site internet : <http://www.sage-orne-seulles.fr>

